

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 9 avril 2015

Date de convocation : le 31 mars 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Jérôme NALYWAJKO, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs : Martine BAUDOIN donne pouvoir à Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH donne pouvoir à Danielle COROLEUR, Stéphane MAROIS donne pouvoir à Jacques DUFOURNIER, Fabrice AUFFRET donne pouvoir à Francis CROCHET

Etait absent excusé : /

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2015
2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014
3. Affectation des résultats
4. Vote des subventions aux associations pour l'année 2015
5. Vote des taux d'imposition pour l'année 2015
6. Vote du Budget Primitif 2015
7. Questions diverses

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

*** Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2015 :**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la réception en Mairie d'un courrier non daté et non signé provenant de Monsieur Francis Crochet ; elle s'assure auprès de Monsieur Crochet que c'est bien lui qui a rédigé ce courrier afin d'évoquer ces remarques dans la rubrique « Questions diverses ». Francis CROCHET confirme.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

| | |
|------------------------------------|--|
| Délibération n° 2015/15 | Approbation du Compte de Gestion 2014 |
|------------------------------------|--|

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

La Commission Finances s'est assurée que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'année 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

| | |
|------------------------------------|--|
| Délibération n° 2015/16 | Vote du Compte Administratif 2014 |
|------------------------------------|--|

Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle du Conseil Municipal.

Madame Linger, doyenne des membres, prend la parole et présente le Compte Administratif 2014 de la Commune qui s'établit de la manière suivante :

| | Dépenses (1) | Recettes (2) | Résultats exercice 2014 (2-1 = A) | Report N-1 (B) | Résultat de clôture 2014 (A+B) |
|----------------|-------------------------|-------------------------|--|--|---|
| Investissement | 306 428.48 | 418 676.79 | 112 248.31 | - 49 329.66 | 62 918.65 |
| Fonctionnement | 529 157.77 | 558 476.18 | 29 318.41 | 96 394.82 <i>(91 930.05 + 4 464.77*)</i> | 125 713.23 |

* 4 464.77 € = report de la Caisse des Écoles

Sans la présence de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Madame le Maire revient dans la Salle du Conseil Municipal.

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Délibération n° 2015/17 | Vote du Budget Primitif 2015 |
|------------------------------------|-------------------------------------|

Le Budget Primitif 2015 s'équilibre de la façon suivante :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement | 786 310.91 | 786 310.91 |
| Fonctionnement | 665 005.88 | 665 005.88 |
| Total | 1 451 316.79 | 1 451 316.79 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2015 au chapitre.

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Délibération n° 2015/18 | Affectation des résultats 2014 |
|------------------------------------|---------------------------------------|

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, la reprise des résultats de l'exercice 2014 et décident de l'affecter à l'exercice 2015 comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | TOTAL |
|--|------------------|-------------------|
| 002 : Excédent de fonctionnement reporté pour | 89 694.88 | 125 713.23 |
| 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 36 018.35 | |
| INVESTISSEMENT | | 62 918.65 |
| 001 : Solde d'exécution N-1 pour | 62 918.65 | |

| | |
|------------------------------------|---|
| Délibération n° 2015/19 | Subventions aux associations pour l'année 2015 |
|------------------------------------|---|

Madame le Maire propose que des subventions soient versées aux associations (*article 6574 du chapitre 65*).

Après examen par la Commission des Finances en date du 31 mars 2015, celle-ci propose d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

| Associations | Subventions 2015 |
|--|-------------------------|
| La Fraternelle – Mareau-aux-Prés | 5 100.00 € |
| Les Trialistes de l'Ardoux – Mézières-lez-Cléry | 1 250.00 € |
| Le Secours Français | 50.00 € |
| Le Coq Macérien - USEP de Mézières-lez-Cléry | 100.00 € |
| Les Jonquilles (ex. UNRPA Mareau-Mézières) | 100.00 € |
| Office du Tourisme de Cléry-Saint-André | 258.24 € |
| Association Assistantes Maternelles des Marmousets | 50.00 € |
| Aides à domicile de Meung-sur-Loire | 110.00 € |
| Association de gestion du refuge des animaux | 250.17 € |
| Fondation de Sologne - Domaine du Ciran | 64.56 € |
| Banque Alimentaire du Loiret | 250.00 € |
| Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Férolles | 50.00 € |
| Secours Catholique | 50.00 € |
| TOTAL | 7 682.97 € |

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres décident, à 14 voix pour - 1 abstention, l'attribution des subventions aux associations comme précisé dans le tableau ci-dessus.

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Délibération n° 2015/20 | Taux d'imposition 2015 |
|------------------------------------|-------------------------------|

Madame Coroleur présente l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2015.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales pour l'année 2015, à savoir :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 10.98 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 14.14 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 44.65 % |

Madame le Maire annonce qu'une réflexion sur une éventuelle réévaluation des taux sera faite pour 2016 ; Francis Crochet pense qu'il est effectivement plus sage de connaître toutes les données pour envisager une nouvelle estimation.

QUESTIONS DIVERSES

* *Demande de subvention de l'École Notre-Dame de Cléry :*

Madame le Maire a reçu une demande de participation financière à un voyage en classe de mer pour un élève scolarisé à Cléry et dont les parents sont domiciliés à Mézières-lez-Cléry.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas, à l'unanimité, participer au financement de ce voyage.

* *Droit de préemption urbain :*

Plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été reçues en Mairie :

- 347 rue de Manthelon / le Haut de l'Archer (consorts Bourgoïn) pour 10 366 m²
- 96 allée du Clos de Manthelon (M. et Mme Cerati) pour 970 m²
- rue de Rolland (M. Gidoïn) pour 2321 m²

Les élus ne souhaitent préempter aucun des terrains cités ci-dessus.

* *Demande de Madame Thiéry - problème Rue de Rolland :*

2 petites parcelles (ZS n° 253 et ZS n° 255) avaient été bornées voici de nombreuses années pour être cédées à la commune.

Cela ne semble pas avoir été enregistré et Madame Thiéry souhaiterait que cela soit régularisé.

Les élus débattent de ce problème et une réflexion de la Commission Voirie sera nécessaire avant de prendre une décision pour ce dossier.

* *Maison incendiée :*

Une habitante de Mézières demande à Madame le Maire d'organiser une collecte de dons au profit des sinistrés dont la maison a été incendiée sur la commune.

Eric Mainardi souligne que c'est plutôt du domaine du privé, et que cette décision n'incombe pas à la Commune ; rien n'empêche cependant l'organisation d'une telle collecte par les habitants.

Madame Coroleur informe les élus qu'elle a œuvré pour leur apporter son aide (un gîte a été trouvé sur la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin pour les héberger provisoirement) mais cette famille souhaite, pour le moment, loger dans son camping-car, sur son terrain

Madame le Maire prend régulièrement des nouvelles de cette famille et lui apporte de l'aide chaque fois que cela est nécessaire.

* Information de Katia Courtois :

Katia Courtois informe les membres du Conseil qu'elle a reçu une enquête de l'association « Car à Pattes », par le biais du cahier de liaison de sa fille.

Le Car à Pattes est une façon imagée de décrire un bus qui privilégie la marche à pied et fonctionne à l'énergie humaine. Les enfants se rendent à l'école à pied, en groupe encadré par des adultes. Ils suivent un trajet déterminé, avec des arrêts et des horaires de passage fixes.

C'est dans le cadre de l'Agenda 21 que ce projet, porté par l'ADEME Centre, a été proposé par une habitante de Mézières-lez-Cléry.

* Remarques de Francis Crochet :

Francis Crochet a transmis en Mairie plusieurs remarques relatives au compte rendu de la séance du 19 mars, à laquelle il était absent et avait donné pouvoir à Eric Mainardi.

- suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 28/35^{ème} :

Francis Crochet n'est pas d'accord avec cette décision ; il souligne un manque d'humanité dans ce dossier, et regrette qu'il n'y ait pas eu d'autre solution trouvée que l'abaissement de 2 h 00 de la durée de travail hebdomadaire de cet agent apte à travailler malgré son handicap.

Madame le Maire regrette effectivement qu'aucune autre solution n'ait pu être trouvée et elle rappelle avoir régulièrement informé tous les membres du Conseil, de l'état d'avancement du dossier depuis plusieurs mois.

Elle est très surprise de cette réaction tardive ; elle souligne également que cette suppression de poste a été votée à l'unanimité.

De nombreuses démarches ont été mises en œuvre (rencontres avec l'agent, avec les membres du Centre de Gestion du Loiret), et tout a été fait pour que cet agent s'intègre au mieux au reste de l'équipe ; un nouveau poste a d'ailleurs été créé depuis Septembre 2014.

Malgré la demande de Madame le Maire, l'agent concerné n'a pas (ou peu) cherché d'heures complémentaires auprès d'autres collectivités pour conserver sa durée de travail à 28/35^{ème}.

Francis Crochet souhaite maintenir ses remarques sur cette décision.

- eaux de ruissellement : inondation d'un garage privé :

Francis Crochet considère que l'aggravation de la servitude naturelle n'est pas avérée et ne peut justifier l'intervention de la commune ; il regrette ce traitement au cas par cas qui coûte 1500 € à la commune.

Un traitement global de cette voirie sur sa partie urbanisée serait plus approprié.

Jacques Dufournier prend la parole : la décision de créer un caniveau a été prise en Commission Voirie, suite à l'avis rendu par l'Association des Maires du Loiret (AML).

En effet, la jurisprudence (jugements du Tribunal Administratif, Cour de Cassation) démontre fréquemment que ce sont les propriétaires qui sont avantagés, jamais la Commune.

Dans ce cas précis, les eaux de ruissellement lui sont envoyées directement du fait de la modification de la voirie.

Dans l'absolu, il serait préférable de traiter l'ensemble de l'écoulement des eaux pluviales, mais dans un premier temps, le traitement au cas par cas suivant les problèmes rencontrés par les riverains semble plus approprié pour Monsieur Dufournier.

Un courrier sera transmis au propriétaire sinistré.

- projet de lotissement dans le Bourg, face à l'école :

Francis Crochet annonce un projet de 23 lots dans cette zone ; il est favorable à l'urbanisation du bourg, mais pas dans cette mesure.

Les lots sont trop nombreux, et il n'a pas envie que « l'École de la Forêt » devienne « l'École du lotissement ».

Il considère que ce projet est de nature à porter atteinte aux sites et aux paysages naturels environnants et estime qu'il faudrait engager une étude d'aménagement du bourg en concertation avec toutes les parties concernées, et ne pas s'en tenir au seul zonage défini par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame le Maire rappelle que ce projet portera sur 2.4 hectares pour 23 lots contre 2 hectares sur le lotissement de Manthelon déjà créé pour 20 lots : la densité sera donc semblable.

Ces lots étaient initialement prévus dans les terrains devant la Mairie ; le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a déconseillé cette implantation dans le cas d'un lotissement privé (non maîtrisable par la Commune sur l'esthétique du lotissement).

Francis Crochet estime que ce projet porte atteinte à l'environnement (article 1AU-11 du PLU).

Jérôme Nalywajko prend la parole : il précise qu'aucun projet officiel n'a été présenté à ce jour, et que ce n'est que le stade de la réflexion sur un plan consultatif et de prise en compte dans la mesure du possible par le futur aménageur, des souhaits et pré-requis de la Commune.

Toutefois, et comme chacun le sait, il s'agit de terrains à bâtir sur des parcelles privées ; le lotisseur privé peut décider seul du projet dans le respect des prérogatives d'aménagement lié au Code de l'Urbanisme et du PLU.

Jérôme Nalywajko a rencontré à plusieurs reprises avec d'autres élus, dont Eric Mainardi, le cabinet Nexity, chargé du dossier : tout est transparent.

Il rajoute que les conseillers sont au fur et à mesure informés de la réflexion portée sur le projet et qu'il est un peu surpris et déçu de la position de quelques-uns puisque le but est d'être plus constructif.

Francis Crochet trouve que la commune doit en retirer quelque chose, et ne pas laisser « massacrer » son village ; ce n'est que son avis personnel.

Katia Courtois réagit en expliquant que sa fille pense « ce n'est plus l'école de la forêt » (au moment de l'abattage des arbres) ; elle trouve elle aussi dommage que le lotissement soit derrière l'école.

Eric Mainardi souligne que lors de l'élaboration du PLU, le projet portait plutôt sur 13 à 17 maisons. Aujourd'hui, il y a 10 maisons supplémentaires ; il est donc normal que certains élus réagissent ainsi ce soir. Cette opération est « juteuse » pour le propriétaire, et il espère que ce dernier aura un regard particulier pour la négociation sur un achat de terrain par la Commune.

Eric Mainardi a été le seul à réagir lors de l'élaboration du PLU pour négocier avec le propriétaire.

Le Maire et Romuald Genty réagissent en exprimant que tout propriétaire est intéressé par des plus-values sur une vente de terrain.

Romuald Genty rajoute que l'école n'existera plus à long terme si la commune s'oppose au projet.

Francis Crochet trouve qu'un autre emplacement serait plus approprié (vers le Cimetière, par exemple).

Dates à retenir :

* Samedi 11 avril à 11 h 00 : inauguration de la Borne Girouette à Cléry

* Mercredi 15 avril à 19 h 00 : Terre de cerisiers à la Salle des Fêtes de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

* Samedi 25 avril à 18 h 30 : conférence « L'église et les châteaux de Meung » à la Salle des Fêtes de Meung-sur-Loire

Fin de la séance : 23 h 00

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 21 mai 2015 à 20 h 30

| | | |
|-------------------|------------------|----------------------|
| Danielle COROLEUR | Jérôme NALYWAJKO | Jacques DUFOURNIER |
| Eric MAINARDI | Micheline LINGER | Nicole BOURGOIN |
| Romuald GENTY | Francis CROCHET | Christophe DESCHAMPS |
| Rémi JAVOY | Katia COURTOIS | |